



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
17/07/2026	17/07/2026	En exercice	11
		Présents	10
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, LUCIANI Xavier, KEERLE Vanessa, GAGNEBE William

Étaient excusés : BOCCIA Françoise

Avaient donné pouvoir BOCCIA Françoise à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Marie BULTOT est désignée secrétaire de séance.

07 2026 08 Demande de fonds de concours – investissement

Madame le Maire expose :

La Métropole Aix Marseille Provence met en place un dispositif exceptionnelle de soutien aux projets et opérations communales pour aider les communes à réaliser leurs investissements et compenser ainsi la baisse pour 2026 de la fraction de dotation de solidarité communautaire (DSC), conformément à l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes.

Cette aide sera attribuée sous forme d'un fonds de concours d'un projet d'investissement, pour un montant maximal de 2 934.00 pour la commune de Saint-Estève-Janson. Lorsqu'aucune autre subvention publique n'est mobilisée, le fonds de concours peut représenter jusqu'à 50% du coût du projet puisque son montant ne peut excéder la participation de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter ce fonds de concours pour des travaux de mise en sécurité et accessibilité des équipements, bâtiments et espaces publics.

Plan de financement prévisionnel: Travaux mise en sécurité et accessibilité équipements et bâtiments communaux.

Dépenses: 3 950.00 €

Fonds de concours: 1975.00 €

Financement commune: 1975.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

D'autoriser Madame le Maire à solliciter le fonds de concours pour les travaux de mise en sécurité et accessibilité des équipements et bâtiments communaux

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré en séance.



Madame le Maire,

Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.*

